



RCS : NANTERRE  
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02768  
Numéro SIREN : 423 250 257  
Nom ou dénomination : DTZ INVESTORS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2015 sous le numéro de dépôt 14743

**DTZ INVESTORS FRANCE**  
Société par actions simplifiée au capital de 122.944 euros  
Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 Neuilly sur Seine  
423 250 257 RCS Nanterre

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 14 AVRIL 2015**

---

L'an deux mille quinze  
Le 14 avril  
A 12h30

La société DTZ France, société par actions simplifiée au capital de 504.000 euros ayant son siège social 8 rue de l'Hôtel de Ville et 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, identifiée au répertoire Siren sous le numéro 399 735 331 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, représentée par son président Monsieur Antoine Derville,

agissant en tant qu'associé unique (ci-après dénommée « l'Associé Unique »), de la société DTZ Investors France société par actions simplifiée au capital de 122.944 euros ayant son siège social 8 rue de l'Hôtel de Ville et 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, identifiée au répertoire Siren sous le numéro 423 250 257 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (ci-après dénommée la « Société »),

a pris les décisions portant sur les points suivants :

- Nomination d'un nouveau membre du Comité de Direction
- Pouvoir à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Edward Guest à effet de ce jour et décide de nommer à effet de ce jour, Monsieur Miles, Nicholas Herz, né le 17 juin 1963 à Manchester (Royaume Uni) demeurant 2 Holyoake Walk London N20JX en qualité de membre du Comité de Direction, et ce, sans limitation de durée.

Monsieur Miles Herz déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Miles Herz ne recevra aucune rémunération pour ses fonctions de membre du Comité de Direction. Les frais qu'il encourt dans l'exercice de ses fonctions lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

## DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.


Des décisions de l'Associé Unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être reporté sur le registre coté et paraphé.



---

L'Associé Unique  
DTZ France  
représentée par Antoine Derville

bon pour acception des fonctions  
de membre du Comité de Direction

\* 

---

Miles Herz

(\*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acception des fonctions de membre du Comité de Direction »